

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Paris-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX 24 MAI 1876.

Bulletin du jour

Nous devons revenir sur le débat très-important par le caractère qu'il a pris dès le début, et par les conséquences qu'il peut avoir, qui sont engagées au Sénat, dans la journée d'aujourd'hui.

Nous considérons cette première esquisse livrée sur le terrain constitutionnel comme fort grave, et pour deux motifs principaux. D'abord, elle est le premier coup porté à la base même du ministère actuel.

Qu'on voit les dangers multiples qui peuvent et doivent résulter d'un pareil antagonisme ? Nous en concluons que l'ère des orages ne fait que s'ouvrir et qu'il faut se préparer à des surprises.

L'agitation des populations musulmanes soit en Europe soit en Asie-Mineure, prend un caractère alarmant.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces. Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal...

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'ASSURANCE COLLECTIVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MANUFACTURIERS. Nous croyons devoir recommander non seulement à l'attention, mais à l'imitation des chefs d'établissements industriels l'heureuse initiative prise par MM. Dollfus-Mieg et Engel-Dollfus...

Lorsqu'un incendie vient à éclater, dit M. Engel-Dollfus, dans une de ces vastes maisons que l'on compte encore en trop grand nombre dans quelques villes manufacturières...

Sans doute, l'ouvrier pourrait assurer son mobilier; mais M. Engel-Dollfus énumère très-judicieusement les motifs qui, sans parler de l'imprévoyance insouciance, compagne ordinaire de la pauvreté...

D'autre part, le sultan a bien réellement quitté Constantinople; il ne se sent pas assez de force ni d'autorité pour résister au courant du fanatisme qui semble traîner l'Empire à sa perte.

Ce ne sont donc plus des notes et des négociations diplomatiques qui conviendront à la situation présente; ce sont des actes, des mesures de précautions surtout. Or, qui agit en Europe? Personne.

Il y a dans le Pays une protestation très digne et très juste d'un ouvrier parisien contre les assertions de M. Lockroy.

M. Lockroy a déclaré que les ouvriers émigrés à l'étranger à la suite de la Commune étaient les meilleurs, les plus capables et les plus honnêtes parmi nous.

Comment! les ouvriers parisiens qui ont toujours respecté la loi, qui ont des croyances, qui aiment et font vivre honorablement leurs familles, qui passent leur temps à étudier, pour devenir capables dans leur profession...

Agrez, etc. PETIT. Peintre en porcelaine, 14, rue des Poissonniers.

LETTRE DE PARIS

Paris, 20 mai 1876. Vous vous rappelez qu'à l'époque où M. Buffet était ministre, les feuilles républicaines et radicales lui opposaient toujours M. Dufaure.

Ces textes ont été déjà bien souvent reproduits, depuis le 25 février 1875, et ils n'auraient pas dû échapper à la mémoire du ministre de l'Intérieur.

voque et comprend la forme même du gouvernement.

M. Wallon, le père de la constitution, a dit en propres termes, « qu'elle ne ferait pas la porte aux transformations même de ce régime. »

M. Dufaure a tenu le même langage. Enfin, M. Paris, le rapporteur de la commission, a dit aussi :

« Nous entendons formellement que toutes les lois constitutionnelles, dans leur ensemble, pourront être modifiées, la FORME MÊME DU GOUVERNEMENT POURRA ÊTRE L'OBJET D'UNE RÉVISION. Il ne peut, il ne doit y avoir à cet égard aucune équivoque. »

P. S. — Les commissaires élus aujourd'hui, pour examiner la demande de poursuites contre M. Rouvier sont favorables à l'autorisation.

On dit que les négociations entre MM. Emile de Girardin, Detroyat et Genly, pour une nouvelle exploitation du journal La France sont rompues.

DE SAINT-CHÉRON.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence : M. Jules Grévy. Séance du samedi 20 mai.

La séance est ouverte à 2 heures et demie. M. Gent, au nom de M. Gambetta, demande une rectification au procès-verbal.

M. Douville proteste contre la qualification d'inconvenance infligée hier par M. le président à M. Benjamin Raspail et maintient le droit que les députés ont de manifester leur défiance à l'égard du gouvernement.

M. Jules Grévy reconnaît ce droit, mais non celui d'insinuer sans preuve que le gouvernement pourrait faire une enquête partielle.

La Chambre valide ensuite les élections de MM. Rollet, Pascal Duprat, Camille Sée, Pagès, Cartagel, Masure (Nord) et Benquet.

M. Duport de Civrac questionne M. de Marcère sur un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône révoquant les maires qui ne font pas partie des conseils municipaux.

Le ministre de l'Intérieur répond que l'arrêté a peut-être dépassé la pensée du gouvernement, mais qu'il a été retiré avant d'avoir été appliqué.

Le ministre signale incidemment le caractère révolutionnaire de la loi provisoire que l'Assemblée précédente a votée relativement aux maires.

Il blâme l'application que M. de Broglie a faite de cette loi. Il affirme la nécessité d'écarter de la législation les violences révolutionnaires, et conclut en exposant la politique libérale du gouvernement, dont le programme comprend selon lui les libertés municipales.

La Chambre reprend la discussion relative à l'envoi d'ouvriers à l'exposition de Philadelphie.

M. Tirard, rapporteur, dit que la commission du budget de 200,000 fr. demandé par M. Deschanel, propose un crédit supplémentaire de 25,000 fr. pour envoyer des instituteurs à Philadelphie et propose également d'admettre des agriculteurs à bénéficier de l'art. 1er.

Les articles ainsi modifiés sont adoptés. M. G. Périn présente un article additionnel disant que la répartition du crédit sera faite au prorata des souscriptions privées par les conseils généraux et municipaux.

Cet article n'est pas pris en considération. L'ensemble du projet est voté par 381 voix contre 6.

La Chambre adopte la proposition Thourel, fixant une date uniforme pour la session des conseils généraux.

Il est ensuite procédé à la discussion de l'élection de Demain.

M. Claude, rapporteur, expose les incidents de Cavailon et constate l'impuissance ou le mauvais vouloir de l'autorité.

Il dit que la magistrature, se désintéressant complètement des déordres, n'opéra aucune poursuite et prétendit même que les républicains seuls étaient responsables.

Le rapporteur exprime l'espoir que la Chambre fera une enquête que le parquet d'Avignon a faite d'une manière incomplète et insuffisante.

M. Claude signale encore à la Chambre le libellé d'une diffamation contre M. Gambetta, publié dans un journal sous la signature de M. Du Demaine.

Il conclut en disant qu'il est nécessaire de savoir sur qui pèse la responsabilité des déordres qu'il signale.

M. du Demaine répond qu'il est convaincu de la régularité de son élection, mais qu'il accepte l'enquête.

La Chambre ordonne l'enquête sur l'élection de Demain.

M. de Castellane dépose une interpellation adressée au ministre de l'Intérieur sur l'attention portée à la loi par le remplacement des maires qui ne sont ni révoqués ni démissionnaires.

Il propose de fixer à samedi la discussion de l'interpellation.

M. de Marcère déclare qu'il est aux ordres de la Chambre.

La gauche demande que l'interpellation soit discutée immédiatement.

M. de Castellane dit qu'il est prêt, mais qu'il préférerait la fixation à une date ultérieure.

La Chambre décide que la discussion de l'interpellation aura lieu immédiatement.

M. de Castellane s'étonne que le ministre ait déclaré qu'il s'excuse pas son droit en remplaçant les maires non démissionnaires et non révoqués.

L'orateur estime que cette pratique implique la violation formelle du texte et de l'esprit de la loi.

Les maires méritent des égards et des garanties d'autant plus grands qu'ils exercent un mandat gratuit.

Le gouvernement a effacé arbitrairement toutes ces garanties.

L'orateur blâme simultanément la révocation de certains préfets et les déplacements de certains autres.

Il reproche au gouvernement de vouloir ressusciter la candidature officielle et ajoute que le gouvernement n'a pas prononcé de révocation formelle parce que le maréchal de Mac-Mahon n'aurait pas voulu signer des décrets rendus contre les soutiens de la politique conservatrice.

Il reproche au gouvernement de n'avoir pas de programme précis et de faire la courte échelle au radicalisme.

M. de Castellane conclut en demandant au gouvernement de faire non pas la République sans républicains, mais la République sans radicaux.

M. de Marcère répond que l'honorable député n'a articulé que des accusations vagues sans aucun fait précis.

Il résume les reproches adressés au ministère de gouverner d'accord avec le majorité parlementaire et le pays.

Chacun sait, dit-il, ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Nous voulons une République sage, modérée, aimable; si M. de Castellane et ses amis lui refusent leur concours, le gouvernement n'aura pas de raisons suffisantes pour s'en affliger.

M. de Castellane réplique qu'il ne donnera pas au ministre la satisfaction de compter ses amis ou ennemis.

M. Bardoux dépose un ordre du jour portant que la Chambre des députés, satisfaite de trouver dans les déclarations du ministre l'expression de la politique libérale manifestée par le pays, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité de 343 voix.

Sur la proposition du président la Chambre s'ajourne à vendredi. La séance est levée.

ÉTRANGER

On écrit de Florence à la Décentralisation : ... Il y a quelques semaines, me trouvant avec M. de L... qui est un de nos compatriotes, nous rencontrâmes M. le comte Victor Emmanuel de Mirafiori : un gentil garçon, ma foi très-élégant et d'une torture irréprochable. Il se montra parfaitement poli et ouvert et me demanda en riant ce qu'on disait de lui en France.

— Tu tiens donc bien à te débarrasser de ton vieux ami, pauvre Lucien? demanda Jean de Falais.

— Oui, répondit Rumisard d'une voix sourde.

— Et rien ne te coûterait pour arriver à ce but?

— Rien! Albine avait raison, la moitié de ma fortune...

— De la fortune, elle vient à moi toute seule; je n'ai que faire de la tienne... Tu sais que je ne tiens qu'à une seule chose : la considération; j'y arrive... tout doucement... Encore un peu et je démentirai cette farouche... Je suis lancé, je veux m'établir... J'ai un cabinet, il me faut un salon...

— Qui l'empêche de recevoir!

— Un garçon! fit Jean de Falais en haussant les épaules.

— Est-ce que tu y songerais?

— Oui, j'y songe...

— Te marier, toi!

— Moi-même! Suzanne doit être morte... Et avec qui te marierais-tu, grand Dieu?

— Parbleu, avec une jeune fille; jolie, j'y tiens; pauvre ou riche, cela m'est égal; de bonne maison, pour relever un peu ma rotture, et aussi un peu pour suivre ton exemple...

« On me met sur le dos, s'écriait-il, une foule d'aventures; mais les Italiens un peu au courant des choses de la famille de mon père savent sur qui doit tomber la responsabilité principale de ces aventures... »

Je compris qu'il voulait faire allusion aux fausses lettres de change et à Fanny Lear ainsi qu'à son frère Humbert.

« — Que voulez-vous? lui répondis-je. Il n'y a que les princes en titre qui fassent impunément ce qui leur plaît. Une loi les protège; on ne peut parler d'eux qu'en les louant, c'est-à-dire en mentant. »

Ce trait le mit en belle humeur, et j'ajoutai :

« — Voulez-vous mon opinion très-sincère? — Je vous en serai très-obligé. — Eh bien, je vous jure qu'autant vous inspirez de sympathie, autant votre frère (le prince Humbert) inspire de répulsion. Je l'ai aperçu souvent à Milan, à Rome, en Allemagne; je l'ai entendu causer; j'ai voulu même l'étudier de près. Un sentiment indéfinissable s'est emparé de moi. Votre frère a dans le regard, dans la voix, dans la démarche, et je crois aussi dans l'esprit quelque chose de fatal. Français, je n'ai pas à donner mon opinion sur la politique intérieure de l'Italie, mais si j'étais Italien, je reculerais très-fort son avènement au trône. »

« Aussi, soyez tranquille, mon père n'abdiquera pas, et tout ce qu'il fera pour cela sera peine perdue. Le roi me l'a dit cent fois. D'abord la première chose qu'il ferait serait de chasser tous les serviteurs du roi; il les déteste et voudrait des créatures à lui. Figurez-vous quelle cour!... »

Le comte Victor Emmanuel Mirafiori était lancé; je le laissais aller, me disant à part moi qu'il était peu prudent de s'ouvrir ainsi à quelqu'un qui n'avait pas l'honneur de le connaître.

Je ne répéterai point des choses intimes, bien qu'elles fissent partie de la chronique des salons de Florence. Mais la chronique est si indiscrète et si scandaleuse! Seulement il dit une chose qui me frappa, et ce fut celle-ci : Qu'on se rapprochait avec sûreté quelques dépenses de jeune homme, tandis qu'on se faisait sur des dilapidations auxquelles on se livrait tout en unissant ces dilapidations à une avarice sordide. Ce qui est d'ailleurs exact.

De son père, le comte parla avec transport; c'est un véritable amour de fils, et par ce côté aussi il est vraiment séduisant.

— Ah! certes, le père n'est pas avare. Tout ce qu'il paie en cadeaux, en pensions, en dots, est prodigieux. Il aurait les trésors de toutes les maisons royales de l'Europe et du monde qu'ils y passeraient.

On m'a raconté de bien singulières histoires, mais vous n'oseriez pas les reproduire...

Et cependant, en vous écrivant ces choses, j'ai la consolation de savoir que vous ne déplorerez pas au... roi d'Italie, si vous les publiez dans votre journal. Ce charmant et aimable comte Mirafiori me disait :

« — Ah! ça lui est bien égal tout ce qu'on dit, ça ne l'empêche pas d'être le roi le plus loyal, le plus généreux, le plus brave du monde. »

Le moyen de désabuser un si bon fils et de ne pas le préférer à l'autre fils, au prince Humbert!

Adieu, croyez-moi, etc.

— L'amitié ne remplace pas le calcul. — Soit! dit Rumisard d'une voix brève; je crois avoir payé ma dette; si j'en avais contracté une... et, tu le sais, je n'ai pas de fille à marier...

— C'est vrai, reprit nonchalamment Jean de Falais, mais tu as une nièce. — Xavière! s'écria le banquier.

— Elle-même; un ange, blonde, jolite et pauvre!

— Ma nièce ne dépend pas de moi. — Elle est entre tes mains. — Afin que tu la protèges. — Et que tu l'établisses. — Oui, sans la vendre!

— Ecoté, reprit de Falais, notre conversation tourne à l'aigre, et cela ne vaut rien entre amis... Tu m'as fait une position, j'ai assez de fortune pour nourrir ma femme... S'il y eut une infamie commune à toi et à moi, elle ne sortirait pas de la famille... Tu ne saurais rougir de ton neveu, puisque je t'accepte pour oncle... Nul plus que toi ne trouverait habilement le moyen de tourner toutes les difficultés relatives à mon mariage...

— Assez! dit Rumisard avec une sourde colère, assez! Chaque mot que tu dis me semble profaner cet ange.

— C'est possible; mais, comme tu me l'as promis le jour où tu vins ici après quinze ans d'absence, il y eut plus de calcul que d'amitié dans ton silence... et aujourd'hui encore...

(A suivre).

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 22 MAI 1876. — 26 —

Chevaliers de l'écritoire

IX LES RESSOURCES DU JOURNALISME. (Suite).

Rumisard faisait valoir ses capitaux et les doublait. L'appétit venait en mangeant, et maintenant Jean de Falais voulait être riche.

Il connaissait trop son code pour se compromettre de quelque façon que ce fût, mais il avait le tact exquis et le flair d'un limier. Rumisard en vint bientôt à se laisser guider par lui.

D'un seul coup de filet, Jean de Falais réalisa cent mille francs. Une société se forma sur une immense échelle; l'affaire se lançait dans des proportions colossales. Les actions s'achetaient des prix fous; on était sur le point de les coter à la Bourse.

Rumisard reçut des propositions avantageuses, à la condition de parler favorablement de la Société.

— Refuse, dit Jean de Falais. Rumisard souleva quelques objections.

— Vingt-cinq mille francs! le jell

denier! s'écria Jean de Falais. C'est bien la peine, aujourd'hui, de vendre sa conscience pour si peu! J'aurai cent mille francs comptant de la Société, et pour une égale valeur d'actions, avant quinze jours.

A la fin de la semaine il corrigeait les épreuves d'une brochure. Quand elle fut tirée, il ordonna d'en garder la composition, et se rendit chez le représentant de la Société.

— Monsieur, lui dit-il, vous avez offert à M. Rumisard une somme de vingt-cinq mille francs pour préconiser dans son journal une affaire avantageuse seulement à ceux qui la montent... Nous ne sommes pas de gens que l'on soude pour les empêcher de parler. A votre offre, Monsieur, voici notre réponse : une brochure destinée à éclairer le public sur le piège financier que vous lui tendez.

Le directeur saisit la brochure. — Elle sera tirée à cent mille exemplaires, ajouta Jean de Falais.

Cette brochure était écrite avec une netteté, une verve telles que le directeur comprit que tout était perdu si la brochure paraissait.

— Cent mille exemplaires! répéta-t-il.

— Au moins, Monsieur. — Combien l'exemplaire? — Un franc.

— Que répondez-vous si je vous offrais d'être à moi seul votre public? — Et d'acheter l'édition en masse?

— Oui. — Que c'est une édition écolée... — Seulement? — Seulement.

— Eh bien? j'ajouterais quelque chose à mon offre : cent mille francs pour cette édition première, argent liquide; et une valeur de cent mille francs en actions pour que ce travail soit anéanti.

— Vous comprenez royalement les affaires, dit Jean de Falais.

— Entre gens d'esprit, il ne s'agit que s'entendre, répondit le directeur.

Ce coup de filet forma le commencement de la grande fortune de Jean de Falais.

Rumisard, qui d'abord n'éprouvait pour lui que du dégoût, finissait par en avoir peur.

Jean était son mauvais génie. Il tremblait toujours qu'il ne le poussât à quelque acte tellement en dehors de la probité, qu'il se trouvât sérieusement compromis.

La vie du banquier n'était qu'une longue torture. Il offrit un jour à Jean de Falais de lui abandonner la propriété du journal, s'il voulait se séparer de lui. — Et quand je te le promettrais! le jour où je me trouverais dans l'embaras, ne pourrais-je mahquer à ma parole? — Tu n'a donc plus ni honneur, ni... — De l'honneur, moi! — Eh mais! dit Rumisard, on a vu des coquins tenir une promesse.